

NECEMA

ews

Editorial

NECEMA/news exprime le point de vue du réseau maghrébin d'application des lois environnementales. C'est en même temps un lien intermédiaire entre les membres de ce réseau et un support véhiculeur de l'information sur les questions environnementales dans leur double dimension: juridique et maghrébine. Il remplit une fonction interne et une mission externe. En interne, il se propose de capter les informations pertinentes relatives aux efforts d'implémentation juridique déployés dans la région et d'en assurer la diffusion aussi large que possible. En externe, il va s'essayer à l'exercice de la veille juridique environnementale sélective sur le plan international en s'appuyant sur l'important stock d'informations mobilisées dans le cadre du vaste réseau mère que constitue INECE. NECEMA souhaite ainsi jouer la carte de la communication en apportant sa modeste contribution à la promotion de l'information juridique environnementale qui constitue, comme on le sait, une condition première pour la bonne application des lois.

le Président



الشبكة المغاربية لتطبيق واحترام القوانين البيئية

NECEMA

Network for Environmental Compliance and Enforcement in the Maghreb

Info Flash

Information juridique sur la Tunisie et le Maroc

Réunion du comité exécutif de planification d'INECE à Washington

Actes de conférences :

Symposium International à Tunis

Conférence maghrébine à Rabat

Formation des associations environnementales à Ifrane

Agenda de NECEMA

NECEMA raison d'être

Dans le but d'améliorer la protection de l'environnement, les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie, et Tunisie) ont créé le réseau régional pour l'application des lois environnementales NECEMA avec l'appui de l'INECE (International Network for Environmental Compliance and Enforcement) NECEMA a pour objectif de :

- ✚ Développer les liens de coopération entre les pays maghrébins en matière d'application des lois environnementales ;
- ✚ renforcer les capacités juridiques des administrations de ces pays en vue de promouvoir la conformité aux lois environnementales ;
- ✚ encourager les échanges intermaghrébins dans le domaine de l'application des lois environnementales et entre le Maghreb et le reste du monde à travers le réseau mère d'INECE.

Symposium international

« le droit de l'environnement, la bonne gouvernance et le développement durable – opportunités et perspectives »

le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Tunisie a organisé les 13 et 14 décembre 2005 à Tunis, en collaboration avec la coopération technique allemande (GTZ), un symposium international sous le titre « le droit de l'environnement, la bonne gouvernance et le développement durable – opportunités et perspectives ». Ont pris part à cette importante manifestation, outre les responsables du domaine juridique environnemental des trois pays du Maghreb – Tunisie, Algérie et Maroc, des experts, des magistrats, des chercheurs et d'éminents professeurs maghrébins et européens du droit de l'environnement ainsi que des représentants d'INECE. Trois apports peuvent être portés au crédit de cet événement scientifique : sur un plan général il fut l'occasion pour connaître l'état d'avancement de la réglementation environnementale et le droit de l'environnement dans la région du Maghreb, sur un plan plus particulier, et répondant à une préoccupation du pays organisateur, le symposium a permis d'apprécier les expériences étrangères en matière de codification du droit de l'environnement et les démarches de codification pouvant être empruntées par les pays du Maghreb dans ce domaine et, enfin, le troisième apport de cette rencontre, a consisté dans l'accélération du mouvement de mise en place du réseau maghrébin en matière d'application des lois environnementales grâce aux explications données par les experts d'INECE. Les actes du symposium de Tunis verront bientôt le jour grâce au travail de suivi réalisé par GTZ. NECEMA / news informera ses fidèles lecteurs du contenu de l'ouvrage lors de son apparition.

Conférence Régionale sur la Responsabilité des acteurs locaux dans l'application des lois environnementales

Le Maroc a organisé les 20 et 21 février 2006 à Rabat une conférence régionale maghrébine sur « le rôle et la responsabilité des collectivités locales dans l'application des lois environnementales ».

Cette conférence, organisée par le MATEE, en partenariat avec la GTZ/PGPE et INECE, a réuni des responsables et des experts marocains et internationaux, notamment des pays de l'union du Maghreb Arabe, d'Europe et des Etats Unis d'Amérique. Elle a été consacrée à la présentation des expériences nationales et internationales sur la responsabilité des acteurs locaux dans la conformité et le respect du droit de l'environnement.

Les travaux de cette conférence ont été couronnés par la création officielle du Réseau Maghrébin pour l'application et le respect des lois environnementales NECEMA, le 21 février 2006.

Formation des associations environnementales à Ifrane

Dans le cadre des programmes de sensibilisation, d'éducation et de renforcement des capacités environnementales au profit de la société civile, le Centre de l'environnement et du développement régional de l'Université Al akhawayn a organisé en collaboration avec Environmental Law Institute, de Washington DC et sous les auspices de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement (EPA) et du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) un atelier de formation à Ifrane du 24 au 27 mai 2006.

L'objectif de cet atelier de formation auquel ont assisté une vingtaine d'associations environnementales étant le renforcement des capacités de la société civile en matière de législation environnementale.

Cet atelier a fait ressortir :

- l'importance du rôle que devraient jouer les associations, en tant qu'intermédiaires entre la population et les diverses administrations, en matière de sensibilisation et de mise en œuvre des lois ;
- l'intérêt pour les différentes administrations, notamment pour le MATEE, de consulter, d'associer et d'informer les associations de tout ce qui se rapporte à la législation environnementale ;
- la nécessité de multiplier les activités et actions de renforcement de capacité de la société civile pour tout ce qui se rapporte à l'environnement en général et aux aspects de réglementation en particulier.

Lu pour vous

Making law work : Environmental compliance and sustainable development

Making law work est un ouvrage collectif de deux volumes, 1148 pp regroupant plus de 77 contributions portant sur la problématique « conformité et application des lois de protection de l'environnement et la promotion du développement durable ».

Cet ouvrage, coordonné par **D. Zaelke, D. Kaniaru** et **E. Kruzikova**, est le résultat d'un partenariat modèle entre le réseau d'INECE et l'institut de gouvernance et de développement durable et l'école Ben des sciences et de la gestion de l'environnement de l'université Santa Barbara en Californie.

Making law work : représente un lien entre le monde d'académiciens et des praticiens. Il donne un aperçu sur ce qui entrave la gouvernance environnementale nationale et internationale, propose des suggestions d'amélioration et soulève des questions pour approfondir la recherche des solutions.

Il s'agit donc d'un livre de référence en la matière qui met à la disposition des acteurs des différentes populations cibles (les personnes physiques, les ONGs, les médias, les hommes d'affaires, les avocats, les scientifiques, les marchés financiers, les experts, les législateurs, les juges, les négociateurs, les tribunaux internationaux, les banques de développement) des éléments d'appréciation en vue de promouvoir un développement durable pour l'application et le respect des lois environnementales.

NECEMA informe les membres du réseau que le secrétariat dispose de quelques exemplaires de cet important ouvrage « Making Law Work », consultables sur demande.

Du nouveau dans l'arsenal juridique maghrébin

En Tunisie :

- Depuis le début de l'année 2006 les textes ci-après ont vu le jour:
- Décret n°2005-3395 du 26 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités de collecte des accumulateurs et piles usagées.
- Arrêté du ministre de l'Environnement et du Développement durable du 8 mars 2006 portant approbation des cahiers de charges relatifs aux procédures environnementales que le maître de l'ouvrage ou les pétitionnaires doit respecter pour les catégories d'unités soumises aux cahiers de charges.
- Arrêté du Ministre de l'Environnement et du Développement durable du 23 mars 2006 portant création d'une unité de traitement des déchets dangereux et de centres de réception, de stockage et de transfert.
- Décret n°2006-898 du 27 mars 2006 portant organisation du Ministère de l'Environnement du Développement durable.

Ces textes sont consultables sur le site web : www.cnudst.rnrt.tn.

Au Maroc :

- Vient d'être publié au B.O n°5401 du 6 mars 2006 le décret n°2-05-1533 relatif à l'assainissement individuel
- En cours d'examen au parlement (chambre des représentants) le projet de loi n° 28-00 relatif à la gestion des déchets et à leur élimination. Ce projet ayant déjà été approuvé par les conseillers.
- En cours de finalisation par la Direction de la réglementation et du contrôle relevant du MATEE un projet de loi relatif à la protection et à la mise en valeur du littoral

Action de NECEMA en novembre 2006

NECEMA envisage d'entreprendre une action en novembre 2006. Cette action comportera :

- l'organisation d'un symposium international sur les systèmes d'inspection et de contrôle des infractions environnementales ;
- la tenue d'un atelier de formation sur les techniques d'inspection et de contrôle environnemental ;
- la tenue de la première réunion du comité de planification régional NECEMA.

Réunion du comité exécutif de planification d'INECE

Du 9 au 12 mai s'est tenu à Washington la réunion ordinaire du comité exécutif de planification d'INECE en vue d'examiner et de réajuster la stratégie de réalisation du plan triennal 2006 – 2009. Lors de cette réunion, à laquelle NECEMA a pris part, plusieurs points ont été discutés dont notamment : évaluation des activités des réseaux régionaux, enrichissement du plan triennal, modalité de choix du pays qui habitera la 8^{ème} conférence d'INECE.

rappelant à nos fidèles lecteurs que :

INECE s'est assigné un triple objectif pour sa stratégie triennale (2006-2009) :

- Développer des réseaux pour le renforcement et la mise en oeuvre de la coopération ;
- Renforcement des capacités pour réaliser et assurer la conformité avec les besoins environnementaux ;
- Accroissement de la sensibilisation sur l'importance de la conformité et l'application des lois environnementales ;

Adresses utiles

www.matee.gov.ma
www.inece.org
www.ecena.org
www.epa.gov
www.impel.org
www.minwrom.nl
www.eli.org

NECEMA

Un réseau d'experts au service de la protection de l'environnement et du développement durable dans la région du Grand Maghreb

Organisation du réseau NECEMA

Président : **Brahim ZYANI** (Maroc)
 Vice Président : **Samir KAABI** (Tunisie)
 Points focaux nationaux : **Fouad ZYADI** (Maroc)
Samir KAABI (Tunisie)
Mohamed Lamine OULD ABOYE (Mauritanie)
 Coordinateur d'INECE à NECEMA: **Mohamed Rida DERDER** (Etats Unis)